

Cette partie du décret comble une lacune. Des vicaires généraux venant à Rome n'avaient rien qui les distingue des autres prêtres, leur donne place à part dans les cérémonies, les fasse reconnaître comme les Supérieurs de ceux qu'ils présentent au Souverain-Pontife. Ce titre de protonotaire titulaire, le port de la mantelletta qui est un costume essentiellement prélatice, servira à établir une distinction et leur donnera dans les chapelles une place déterminée, au lieu de les laisser confondus dans la foule des pèlerins.

— Le 6 mars, dans la salle du Consistoire, le Saint-Père a reçu, suivant l'usage, les prédicateurs des stations de carême. Ils étaient une soixantaine.

Ils ont été présentés par S. Em. le cardinal vicaire

Ils commencèrent par réciter à genoux tous ensemble la profession de foi.

Puis le Saint-Père leur adresse quelques conseils pour leur prédication.

Il leur donna comme modèle saint Jean-Baptiste, « non pas, ajouta-t-il, que je désire que, comme lui, vous prêchiez dans le désert, ni même que vous alliez imiter ses effrayantes austérités ». Ce qu'il faut imiter de saint Jean-Baptiste, c'est la conviction profonde dont il apparaissait tout pénétré, son zèle brûlant — *ignis ardens* — pour le salut des âmes, son esprit de pénitence.

Le pape recommande avec instance la simplicité, et la bonté. Pas de parole dure ou blessante pour les personnes, pas de polémique, surtout pas de politique en